



PRÉFET DE L'AISNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées pour les projets de déplacement de haies

Le présent formulaire vise à permettre de déposer une demande de dérogation au titre des espèces protégées, portant sur un projet de déplacement de haies, notamment agricoles, sur la base d'une méthodologie simplifiée. Son utilisation nécessite au préalable de se référer au document « Haies, enjeux et réglementation – Focus sur le régime de protection des espèces et appui à la constitution du dossier de demande de dérogation ».

Ce document est à retourner complété et accompagné du ou des formulaires cerfas concernés (cf. documents placés en annexes) aux services de la Direction départementale des territoires de l'Aisne par voie postale ou dématérialisée :

Direction départementale des territoires de l'Aisne

Service environnement / Pôle Nature
50 Boulevard de Lyon 01011 LAON Cedex
ddt-env-pn@aisne.gouv.fr

Note importante : le présent formulaire ne peut pas être employée s'il s'agit d'une haie placée le long d'un cours d'eau (ripisylve). Dans un tel cas de figure, il conviendra nécessairement de faire appel à un prestataire spécialisé afin d'étudier les impacts sur les espèces protégées dont certaines pourront être liées aux milieux humides et aquatiques.

1° Qui porte la demande ?

Personne physique

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° de téléphone fixe :

N° de téléphone portable :

Adresse mail

Personne morale

Raison sociale : EARL DES FOSSES MATHON

Nom du représentant : DETREZ

Prénom du représentant : Sébastien

N° PACAGE : 002160571

N° SIRET : 489 010 264 00013

Adresse : 23 rue de Vervins

Code postal : 02580

Ville : AUTREPPES

N° de téléphone fixe : 03 23 97 90 17

N° de téléphone portable : 06 74 16 08 04

Adresse mail sebastiendetrez@orange.fr

2° Pour quelle raison la demande est-elle formulée ?

Présentation du projet (objet, localisation, linéaire de haie concerné) :

Sur la parcelle 000 ZC 19 située sur la commune d'Autreppes, l'Earl des Fosses Mathon après avoir eu l'autorisation de remettre en terre la prairie, souhaite arracher 65 m de haie de taillis simples taillées sur les 3 faces, qui se situe au milieu de la terre pour réimplantée 95 m le long de la parcelle et de la route de Vervins, en prolongement de la haie existante.

Quelles sont les essences d'arbustes et ou d'arbres présentes dans la haie dont il est question ?

La haie est composée d'aubépines, de pruneliers, d'églantiers...

Justification de l'absence de solution alternative :

La suppression de la haie dans la parcelle de terre de 11,60 ha facilitera la gestion de la culture au niveau travail et impact sur le coût de celles-ci au niveau économique et environnemental.

Justification du projet au regard de ses motivations économiques et sociales :

La suppression de la haie dans la parcelle de terre de 11,60 ha facilitera la gestion de la culture au niveau travail et impact sur le coût de celles-ci au niveau économique et environnemental.

- Je joins à ma demande une carte de localisation de mon projet¹
- Je joins à ma demande une carte de mon exploitation² (uniquement pour les exploitants agricoles)
- Je joins à ma demande des photographies de la ou des haies concernées

¹L'outil cartographique en ligne Géoportail peut être utilement employé pour ce faire

²L'application Télépac peut être utilement employée pour ce faire

3° Quelles sont les espèces protégées concernées par la demande

Type(s) de haie(s)

Veillez cocher la ou les cases correspondantes à votre demande :

Haie dégradée

Oiseaux (8 espèces)	
Accenteur mouchet – <i>Prunella Modularis</i>	Pie-grièche écorcheur – <i>Lanius collurio</i>
Bruant jaune – <i>Emberiza citrinella</i>	Pipit farlouse – <i>Anthus pratensis</i>
Fauvette grisette – <i>Sylvia communis</i>	Rougegorge familier – <i>Erithacus rubicula</i>
Linotte mélodieuse – <i>Carduelis cannabina</i>	Tarier pâtre – <i>Saxicola rubicola</i>
Reptile (2 espèces)	
Lézard vivipare – <i>Zootoca vivipare</i>	Orvet fragile – <i>Anguis fragilis</i>
Mammifères terrestres (2 espèces)	
Hérisson d'Europe – <i>Erinaceus europaeus</i>	Muscardin – <i>Muscardinus avellanarius</i>

Haie basse

Oiseaux (6 espèces)	
Accenteur mouchet – <i>Prunella Modularis</i>	Linotte mélodieuse – <i>Carduelis cannabina</i>
Bruant jaune – <i>Emberiza citrinella</i>	Rougegorge familier – <i>Erithacus rubicula</i>
Fauvette grisette – <i>Sylvia communis</i>	Tarier pâtre – <i>Saxicola rubicola</i>
Reptiles (3 espèces)	
Couleuvre à collier – <i>Natrix natrix</i>	Orvet fragile – <i>Anguis fragilis</i>
Lézard vivipare – <i>Zootoca vivipare</i>	
Mammifères terrestres (2 espèces)	
Hérisson d'Europe – <i>Erinaceus europaeus</i>	Muscardin – <i>Muscardinus avellanarius</i>

Haie arbustive haute

Oiseaux (17 espèces)	
Accenteur mouchet – <i>Prunella Modularis</i>	Linotte mélodieuse – <i>Carduelis cannabina</i>
Bruant jaune – <i>Emberiza citrinella</i>	Mésange à longue queue – <i>Aegithalos caudatus</i>
Chardonneret élégant – <i>Carduelis carduelis</i>	Pie-grièche écorcheur – <i>Lanius collurio</i>
Coucou gris – <i>Cuculus canorus</i>	Pinson des arbres – <i>Anthus trivialis</i>
Fauvette à tête noire – <i>Sylvia atricapilla</i>	Pouillot fitis – <i>Phylloscopus trochilus</i>
Fauvette babillarde – <i>Curruca curruca</i>	Rosignol philomèle – <i>Luscinia megarhynchos</i>
Fauvette des jardins – <i>Sylvia communis</i>	Rougegorge familier – <i>Erithacus rubicula</i>
Fauvette grisette – <i>Sylvia borin</i>	Tarier pâtre – <i>Saxicola rubicola</i>
<i>Hipolais polyglotte</i> – <i>Hipolais polyglotta</i>	
Reptiles (3 espèces)	
Couleuvre à collier – <i>Natrix natrix</i>	Orvet fragile – <i>Anguis fragilis</i>
Lézard vivipare – <i>Zootoca vivipare</i>	
Mammifères terrestres (2 espèces)	
Hérisson d'Europe – <i>Erinaceus europaeus</i>	Muscardin – <i>Muscardinus avellanarius</i>

□ Alignement arboré

Oiseaux (31 espèces)

Accenteur mouchet – *Prunella Modularis*
Bouvreuil pivoine – *Pyrrhula pyrrhula*
Bruant jaune – *Emberiza citrinella*
Buse variable – *Buteo buteo*
Chevêche d'Athéna – *Athene noctua*
Chouette hulotte – *Strix aluco*
Épervier d'Europe – *Accipiter nisus*
Faucon crécerelle – *Falco tinnuculus*
Faucon hobereau – *Falco subbuteo*
Fauvette à tête noire – *Sylvia atricapilla*
Gobemouche gris – *Muscicapa striata*
Hibou moyen-duc – *Asio otus*
Linotte mélodieuse – *Carduelis cannabina*
Loriot d'Europe – *Oriolus oriolus*
Mésange à longue queue – *Aegithalos caudatus*
Mésange bleue – *Cyanistes caeruleus*

Mésange boréale – *Poecile montanus*
Mésange charbonnière – *Parus major*
Mésange nonnette – *Poecile palustris*
Pic épeiche – *Dendrocopos major*
Pic épeichette – *Dendrocopos minor*
Pic mar – *Dendrocopos medius*
Pic vert – *Picus viridis*
Pinson des arbres – *Fringilla coelebs*
Pipit des arbres – *Anthus trivialis*
Pouillot véloce – *Phylloscopus collybita*
Rougegorge familier – *Erithacus rubicula*
Rougequeue à fronc blanc – *Phoenicurus phoenicurus*
Sittelle torchepot – *Sitta europaea*
Troglodyte mignon – *Troglodytes troglodytes*
Verdier d'Europe – *Chloris chloris*

Reptiles (3 espèces)

Couleuvre à collier – *Natrix natrix*
Lézard vivipare – *Zootoca vivipare*

Orvet fragile – *Anguis fragilis*

Mammifères terrestres (3 espèces)

Écureuil roux – *Sciurus vulgaris*
Hérisson d'Europe – *Erinaceus europaeus*

Muscardin – *Muscardinus avellanarius*

□ Haie multistrates

Oiseaux (33 espèces)

Accenteur mouchet – *Prunella Modularis*
Bouvreuil pivoine – *Pyrrhula pyrrhula*
Bruant jaune – *Emberiza citrinella*
Chardonneret élégant – *Carduelis carduelis*
Coucou gris – *Cuculus canorus*
Épervier d'Europe – *Accipiter nisus*
Faucon crécerelle – *Falco tinnuculus*
Fauvette à tête noire – *Sylvia atricapilla*
Fauvette babillarde – *Curruca curruca*
Fauvette des jardins – *Sylvia communis*
Hypolaïs polyglotte – *Hipolaïs polyglotta*
Linotte mélodieuse – *Carduelis cannabina*
Loriot d'Europe – *Oriolus oriolus*
Mésange à longue queue – *Aegithalos caudatus*
Mésange bleue – *Cyanistes caeruleus*
Mésange boréale – *Poecile montanus*
Mésange charbonnière – *Parus major*

Mésange nonnette – *Poecile palustris*
Pic épeiche – *Dendrocopos major*
Pic épeichette – *Dendrocopos minor*
Pic mar – *Dendrocopos medius*
Pic vert – *Picus viridis*
Pie-grièche écorcheur – *Lanius collurio*
Pinson des arbres – *Fringilla coelebs*
Pipit des arbres – *Anthus trivialis*
Pouillot fitis – *Phylloscopus trochilus*
Pouillot véloce – *Phylloscopus collybita*
Rossignol philomèle – *Luscinia megarhynchos*
Rougegorge familier – *Erithacus rubicula*
Rougequeue à fronc blanc – *Phoenicurus phoenicurus*
Sittelle torchepot – *Sitta europaea*
Troglodyte mignon – *Troglodytes troglodytes*
Verdier d'Europe – *Chloris chloris*

Reptiles (3 espèces)

Couleuvre à collier – *Natrix natrix*
Lézard vivipare – *Zootoca vivipare*

Orvet fragile – *Anguis fragilis*

Mammifères terrestres (3 espèces)

Écureuil roux – *Sciurus vulgaris*
Hérisson d'Europe – *Erinaceus europaeus*

Muscardin – *Muscardinus avellanarius*

Composition de la haie

Veillez cocher la ou les cases correspondantes à votre demande :

- Le projet concerne un alignement arboré et/ou une haie multistrates, et l'on constate la présence de vieux arbres fissurés ou qui présentent des cavités (*pour justifier ce point, veuillez joindre des photos des plus gros arbres présents, d'un diamètre supérieur à 18 cm*)

Chauves-souris (11 espèces)

Grand Murin – <i>Myotis myotis</i>	Noctule de Leisler – <i>Nyctalus leisleri</i>
Grand Rhinolophe – <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Oreillard roux – <i>Plecotus auritus</i>
Murin à moustaches – <i>Myotis mystacinus</i>	Pipistrelle commune – <i>Pipistrellus pipistrellus</i>
Murin de Bechstein – <i>Myotis bechsteinii</i>	Petit Rhinolophe – <i>Rhinolophus hipposideros</i>
Murin de Daubenton – <i>Myotis daubentonii</i>	Sérotine commune – <i>Eptesicus serotinus</i>
Noctule commune – <i>Nyctalus noctula</i>	

Insectes (1 espèce)

Pique prune – *Osmoderma eremita*

- La haie comprend au moins une espèce d'Orme et un inventaire a été réalisé en avril/mai pour permettre d'identifier l'espèce à partir des samares. Il s'agit de l'espèce protégée Orme lisse – *Ulmus laevis*. Dans tous les cas, je justifie l'identification à partir de photographies qui seront jointes au présent formulaire.

Localisation de la haie

À partir des listes de communes présentées en annexe 4 du document « *Haies, enjeux et réglementation – Focus sur le régime de protection des espèces et appui à la constitution du dossier de demande de dérogation* » veuillez cocher également les espèces concernées par votre demande :

Oiseaux

- Bruant zizi – *Emberiza cirlus* (si haies arbustives hautes et/ou alignements d'arbres et/ou haies multistrates)
- Huppe fasciée – *Upupa epops* (si alignement d'arbres et/ou haie multistrates)
- Hypolaïs icterine – *Hippolais icterina* (si haie arbustive haute et/ou alignement d'arbres et/ou haie multistrates)
- Moineau friquet – *Passer montanus* (si alignement d'arbres et/ou haie multistrates)
- Pie-grièche grise – *Lanius excubitor* (si haie arbustive haute et/ou alignement d'arbres et/ou haie multistrates)
- Torcol fourmilier – *Jynx torquilla* (si alignement d'arbres et/ou haie multistrates)

Reptiles

- Couleuvre d'Esculape – *Zamensis longissimus*

Amphibiens

- Rainette verte – *Hyla arborea* (si mare présente à moins de 200 mètres de la haie)
- Triton crêté – *Triturus cristatus* (si mare présente à moins de 200 mètres de la haie)

Chiroptères

- Barbastelle d'Europe – *Barbastella barbastellus* (si alignement d'arbres et/ou haie multistrates, et présence de vieux arbres qui présentent des cavités)

Flore

- Lathrée écailleuse – *Lathraea squamaria* (si alignement d'arbres et/ou haie multistrates, et point d'eau (mare, ruisseau...) à moins de 10 mètres de la haie)
- Nivéole printanière – *Leucojum vernum*
- Raiponce noire – *Phyteuma nigrum* (si la haie est connectée à un boisement)

Prise en compte des espèces particulièrement sensibles

La demande porte sur au moins l'une des espèces suivantes (veuillez cocher la ou les cases correspondantes à votre demande) :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Huppe fasciée – <i>Upupa epops</i> | <input type="checkbox"/> Torcol fourmilier – <i>Jynx torquilla</i> |
| <input type="checkbox"/> Hypolaïs icterine – <i>Hipolais icterina</i> | <input type="checkbox"/> Barbastelle d'Europe – <i>Barbastella barbastellus</i> |
| <input type="checkbox"/> Pie-grièche grise – <i>Lanius excubitor</i> | |

Si tel est le cas, la poursuite du dossier nécessite de solliciter l'association Picardie Nature afin de déterminer la nécessité de réaliser des inventaires ciblés sur la ou les espèces concernées. Dans l'hypothèse où vous seriez concerné, veuillez-vous rapprocher d'une structure spécialisée sur la base des méthodologies d'inventaires proposées dans le document « *Haies, enjeux et réglementation – Focus sur le régime de protection des espèces et appui à la constitution du dossier de demande de dérogation* ».

Association Picardie Nature – 1 rue de Croy, BP 70 010, 80 097 AMIENS Cedex 3 – contact@picardie-nature.org – 03 62 72 22 50

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Lathrée écailleuse – <i>Lathraea squamaria</i> | <input type="checkbox"/> Nivéole printanière – <i>Leucojum vernum</i> |
| <input type="checkbox"/> Raiponce noire – <i>Phyteuma nigrum</i> | <input type="checkbox"/> Orme lisse – <i>Ulmus laevis</i> |

Si tel est le cas, la poursuite du dossier nécessite de solliciter le Conservatoire botanique national de Bailleul afin de déterminer la nécessité de réaliser des inventaires ciblés sur la ou les espèces concernées. Dans l'hypothèse où vous seriez concerné, veuillez-vous rapprocher d'une structure spécialisée sur la base des méthodologies d'inventaires proposées dans le document « *Haies, enjeux et réglementation – Focus sur le régime de protection des espèces et appui à la constitution du dossier de demande de dérogation* ».

Conservatoire botanique national de Bailleul – 1 place des pins, Centre Oasis, 80 044 AMIENS Cedex – jc.hauguel@cbnbl.org – 07 85 85 15 96

Liste d'espèces protégées potentiellement impactées par le projet
À partir des éléments renseignés ci-dessus ainsi que, les cas échéant, l'analyse de Picardie Nature et/ou du Conservatoire botanique national de Bailleul (et donc éventuellement des résultats des inventaires de terrain ciblés), veuillez cocher les espèces concernées par la demande :

Oiseaux

- Accenteur mouchet – *Prunella Modularis*
- Bouvreuil pivoine – *Pyrrhula pyrrhula*
- Bruant jaune – *Emberiza citrinella*
- Bruant zizi – *Emberiza cirulus*
- Buse variable – *Buteo buteo*
- Chardonneret élégant – *Carduelis carduelis*
- Chevêche d’Athéna – *Athene noctua*
- Chouette hulotte – *Strix aluco*
- Coucou gris – *Cuculus canorus*
- Épervier d’Europe – *Accipiter nisus*
- Faucon crécerelle – *Falco tinnuculus*
- Faucon hobereau – *Falco subbuteo*
- Fauvette à tête noire – *Sylvia atricapilla*
- Fauvette babillarde – *Curruca curruca*
- Fauvette des jardins – *Sylvia borin*
- Fauvette grisette – *Sylvia communis*
- Gobemouche gris – *Muscicapa striapa*
- Hibou moyen-duc – *Asio otus*
- Huppe fasciée – *Upupa epops*
- Hypolaïs icterine – *Hippolaïs icterina*
- Hypolaïs polyglotte – *Hypolaïs polyglotta*
- Linotte mélodieuse – *Carduelis cannabina*
- Loriot d’Europe – *Oriolus oriolus*
- Mésange à longue queue – *Aegithalos caudatus*
- Mésange bleue – *Cyanistes caeruleus*
- Mésange boréale – *Poecile montanus*
- Mésange charbonnière – *Parus major*
- Mésange nonnette – *Poecile palustris*
- Moineau friquet – *Passer montanus*
- Pic épeiche – *Dendrocopos major*
- Pic épeichette – *Dendrocopos minor*
- Pic mar – *Dendrocopos medius*
- Pic vert – *Picus viridis*
- Pie-grièche écorcheur – *Lanius collurio*
- Pie-grièche grise – *Lanius excubitor*
- Pinson des arbres – *Fringilla coelebs*
- Pipit des arbres – *Anthus trivialis*
- Pipit farlouse – *Anthus pratensis*
- Pouillot fitis – *Phylloscopus trochilus*
- Pouillot véloce – *Phylloscopus collybita*
- Rossignol philomèle – *Luscinia megarhynchos*
- Rougegorge familier – *Erithacus rubicula*
- Rougequeue à fronc blanc – *Phoenicurus phoenicurus*
- Sittelle torchepot – *Sitta europaea*
- Tarier pâtre – *Saxicola rubicola*
- Torcol fourmilier – *Jynx torquilla*
- Troglodyte mignon – *Troglodytes troglodytes*
- Verdier d’Europe – *Chloris chloris*

Reptiles

- Couleuvre à collier – *Natrix natrix*
- Couleuvre d’Esculape – *Zamensis longissimus*
- Lézard vivipare – *Zootoca vivipare*
- Orvet fragile – *Anguis fragilis*

Amphibiens

- Rainette verte – *Hyla arborea*
- Triton crêté – *Triturus cristatus*

Insectes

- Pique prune – *Osmoderma eremita*

Chauves-souris

- Barbastelle d’Europe – *Barbastella barbastellus*
- Grand Murin – *Myotis myotis*
- Grand Rhinolophe – *Rhinolophus ferrumequinum*
- Murin à moustaches – *Myotis mystacinus*
- Murin de Bechstein – *Myotis bechsteinii*
- Murin de Daubenton – *Myotis daubentonii*
- Noctule commune – *Nyctalus noctula*
- Noctule de Leisler – *Nyctalus leisleri*
- Oreillard roux – *Plecotus auritus*
- Pipistrelle commune – *Pipistrellus pipistrellus*
- Petit Rhinolophe – *Rhinolophus hipposideros*
- Sérotine commune – *Eptesicus serotinus*

Mammifères terrestres

- Écureuil roux – *Sciurus vulgaris*
- Hérisson d’Europe – *Erinaceus europaeus*
- Muscardin – *Muscardinus avellanarius*

Flore

- Lathrée écailleuse – *Lathraea squamaria*
- Nivéole printanière – *Leucojum vernum*
- Raiponce noire – *Phyteuma nigrum*
- Orme lisse – *Ulmus laevis*

4° Quels sont les enjeux faune/flore et les niveaux d'impacts engendrés ?

Espèces à enjeux

À partir des éléments renseignés ci-dessus veuillez cocher les espèces à enjeux concernées par la demande :

Espèces à enjeux forts	
Oiseaux <input type="checkbox"/> Bruant zizi – <i>Emberiza cirlus</i> <input type="checkbox"/> Chevêche d'Athéna – <i>Athene noctua</i> <input type="checkbox"/> Moineau friquet – <i>Passer montanus</i>	Chauves-souris <input type="checkbox"/> Grand Murin – <i>Myotis myotis</i> <input type="checkbox"/> Grand Rhinolophe – <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> <input type="checkbox"/> Murin de Bechstein – <i>Myotis bechsteinii</i> <input type="checkbox"/> Noctule commune – <i>Nyctalus noctula</i> <input type="checkbox"/> Noctule de Leisler – <i>Nyctalus leisleri</i> <input type="checkbox"/> Oreillard roux – <i>Plecotus auritus</i> <input type="checkbox"/> Petit Rhinolophe – <i>Rhinolophus hipposideros</i> <input type="checkbox"/> Sérotine commune – <i>Eptesicus serotinus</i>
Amphibiens <input type="checkbox"/> Rainette verte – <i>Hyla arborea</i> <input checked="" type="checkbox"/> Triton crêté – <i>Triturus cristatus</i>	
Flore <input type="checkbox"/> Lathrée écailleuse – <i>Lathraea squamaria</i> <input checked="" type="checkbox"/> Nivéole printanière – <i>Leucojum vernum</i>	
Espèces à enjeux très forts	
Oiseaux <input type="checkbox"/> Hypolaïs icterine – <i>Hippolais icterina</i> <input type="checkbox"/> Torcol fourmilier – <i>Jynx torquilla</i>	Flore <input type="checkbox"/> Raiponce noire – <i>Phyteuma nigrum</i>
Chauves-souris <input type="checkbox"/> Barbastelle d'Europe – <i>Barbastella barbastellus</i>	
Espèces à enjeux majeurs	
Oiseaux <input type="checkbox"/> Huppe fasciée – <i>Upupa epops</i> <input type="checkbox"/> Pie-grièche grise – <i>Lanius excubitor</i>	

Niveau de fonctionnalité de la haie

Veuillez cocher la ou les cases correspondantes à votre demande et renseigner les points suivants :

Connectivité

- La haie objet de la demande est connectée à un boisement et/ou à d'autres haies

Environnement de la haie

- Une mare est située à moins de 200 mètres de la haie objet de la demande

Si oui, depuis combien de temps la mare est-elle en place ?³

- moins de 5 ans Entre 5 et 20 ans Plus de 20 ans Ne sait pas

La haie objet de la présente demande est située à proximité immédiate :

- d'une prairie d'une jachère d'une parcelle cultivée d'un bâtiment agricole

Sénescence

³ Afin de vous permettre d'apporter des éléments de réponse sur ce point, vous pouvez utilement employer l'outil « Remonter le temps » mis en ligne par l'Institut national de l'information géographique et forestière – IGN : <https://remonterletemps.ign.fr/>

- La haie objet de la demande comporte des arbres de haut-jet d'un diamètre supérieur à 18 centimètres
- La haie objet de la présente demande comporte des arbres sur lesquels cavités sont visibles
- La haie objet de la présente demande comporte des arbres têtards

Si oui, veuillez préciser quelles sont les essences concernées⁴ :

Exploitation/Gestion de la haie

La haie objet de la présente demande est implantée depuis :

- Moins de 25 ans Entre 25 et 50 ans Entre 50 et 100 ans Plus de 100 ans
- La haie objet de la présente demande a fait l'objet d'une coupe récente

Quelle est la fréquence d'entretien de la haie ?

- Plus d'une fois par an Une fois par an Une fois tous les 2 ans
- Moins de 2 fois tous les 5 ans

Quel type d'entretien est réalisé ? haie basse taillée sur les 3 faces

Selon vous, et à partir des éléments renseignés ci-dessus, quel est l'importance de l'impact engendré par votre projet sur les espèces protégées et pourquoi (faible, moyen ou fort) ?

Après consultation du Conservatoire Botanique, au vu de la configuration des parcelles, il n'y a pas d'enjeux pour des plantes protégées. (réponse jointe).

L'impact au niveau des oiseaux et des amphibiens est plus important, l'Association Picardie Nature est sollicitée et nous sommes en attente de leur réponse. La parcelle concernée par l'arrachage et la plantation est entourée de haie

5° Quelles sont les mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées ?

Évitement

Avez-vous cherché à prendre en compte les enjeux environnementaux pour identifier le linéaire de haie à déplacer ? Avez-vous cherché à limiter le linéaire de haie concerné ? Si oui, veuillez décrire de quelle manière (joindre le cas échéant plans et photographies) :

La plantation de haie correspond à 1.45 fois le linéaire arraché. Elle sera implantée en limite de la terre, le long de la route et en bordure de la mare existante. Elle pourra ainsi limiter les risques d'érosion.

⁴Certaines essences se forment plus rapidement que d'autres. C'est notamment le cas pour les Saules, l'Aulne ou encore le Frêne. Ainsi, une haie composée d'arbres têtards de Chêne, d'Érables ou encore de Charmes représentera davantage d'enjeux compte-tenu du temps nécessaire pour retrouver quelque chose d'équivalent. A l'inverse, il sera plus pertinent de proposer de recréer des arbres têtards à partir de Saules, d'Aulne ou encore de Frêne qui nécessitent un temps plus réduit de formation.

Réduction

À quelle période seront réalisés les travaux de coupe et d'arrachage de la haie ? Les travaux seront réalisés entre août et mars, de préférence entre septembre et octobre.

Les travaux d'arrachage seront réalisés en hivers après les travaux de plantations

Compensation

Quelles seront les dimensions de la haie replantée (longueur, largeur et nombre de rangs), et quelle sera sa localisation ? Veuillez joindre une carte de localisation. Pour mémoire, le choix de la localisation doit tenir compte des éventuelles règles applicables (plan local d'urbanisme, mitoyenneté, voirie, plan de prévention des risques...) ⁵ mais aussi des contraintes techniques (voiries, lignes électriques, éoliennes, etc).

La plantation prévue est de 95 m, la haie sera implantée dans une bande enherbée d'un minimum de 1,5 à 2 m de large de chaque côté. Elle sera implantée en limite de la terre le long de la route communale. La commune d'Autreppes a autorisé l'arrachage et la plantation. La haie en devenir sera un taillis mixte d'arbustes, qui à terme fera au sol au minimum un mètre de large.

Quel sera le type de haie recherché et quelles seront les essences plantées ?

La haie en devenir sera un taillis mixte d'arbustes, avec les essences suivantes : aubépines, noisetier, cornouiller sanguin, viorne obier, nerprun purgatif...

Quelle sera la provenance des plants ? La possibilité de transplanter certains individus issus de la haie à supprimer a-t-elle été étudiée ?

Selon la faisabilité technique en bord de route, une transplantation pourra être prévue, la longueur supplémentaire sera implantée en priorité avec des plants de la marque Végétal Local.

Êtes-vous propriétaire de la zone qui va accueillir la nouvelle haie ? À défaut, avez-vous obtenu l'autorisation du propriétaire ? Veuillez joindre un justificatif.

L'autorisation du propriétaire pour l'arrachage et la plantation est jointe

La haie replantée sera-t-elle située à moins de 200 mètres d'une mare ? Oui Non

Dans le cas où la haie supprimée se situe à moins de 200 mètres d'une mare, il convient préférentiellement d'implanter la haie compensatoire à moins de 200 mètres de cette même mare. À défaut, celle-ci devra être située à moins de 200 mètres d'une autre mare qui pourra être créée le cas échéant.

Si vous envisagez la création d'une mare, quelles en seront les dimensions (longueur, largeur et profondeur), quelle pente auront les berges et quelle sera sa localisation ? Quelles sont les modalités d'alimentation en eau prévues ? Veuillez joindre une carte de localisation.

⁵Voir partie relative à la réglementation du document « Haies, enjeux et réglementation – Focus sur le régime de protection des espèces et appui à la constitution du dossier de demande de dérogation ». DDT de l'Aisne. Mai 2022
Dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées pour les projets de déplacement de haies, notamment agricoles – DDT de l'Aisne – Mai 2022 - 10/20

La haie plantée sera-t-elle connectée à d'autres haies et/ou à une zone boisée ? Oui Non
Dans le cas où la haie supprimée est connectée à des haies et/ou à une zone boisée, il convient préférentiellement d'implanter la haie compensatoire de manière à maintenir des connexions. À défaut, la haie pourra être connectée à d'autres haies et/ou zones boisées.

Quelle largeur de bande enherbée sera maintenue au pied de la haie replantée ? Cette bande sera-t-elle située uniquement sur l'un des deux côtés de la haie ou bien répartie des deux côtés ?
La haie sera implantée dans une bande enherbée d'un minimum de 1,5 à 2 m de large de chaque côté

Combien d'hibernacula⁶ seront mis en place au sein de la haie replantée ? De quelle manière seront-ils répartis/localisés ? Veuillez joindre une carte de localisation.
Deux à trois d'hibernacula seront réparties tout au long de la plantation.

De quelle manière la haie replantée sera-t-elle entretenue (type d'intervention, fréquence...) ?
Un suivi de la jeune haie sera réalisé les premières années, avec l'AAAT, pour les conseils de taille de recépage des jeunes arbustes.

Quelles sont les éventuelles mesures compensatoires complémentaires que vous proposez (plantation d'arbres isolés, plantation de bosquet, mise en place d'une gestion différenciée sur des haies existantes, pose de gîtes artificiels...) ? Au besoin, veuillez joindre un plan de localisation.
La plantation de haie correspond à 1.45 fois le linéaire arraché. Depuis plusieurs années des plantations de haies ont été réalisées sur 3 ilots à Autreppes, Erloy et Laigny, en haies de taillis mixte ou de taillis sous futaie.

6° Quelles sont les mesures de suivi définies pour s'assurer de l'efficacité des mesures proposées et de l'atteinte des objectifs fixés ?

Quel suivi sera mis en œuvre pour observer l'évolution de la haie plantée et de son utilisation par les espèces (durée, fréquence, groupe(s) recherché(s)...) ?
À minima, le suivi sera mis en œuvre une fois à 5 ans et une fois à 10 ans. Il portera notamment sur les oiseaux, les mammifères terrestres, les reptiles et les amphibiens (une sortie réalisée en avril, mai ou juin).
Le suivi sera réalisé en partenariat avec AAAT et Picardie Nature au minima tous les 5 ans.

Fait à Autreppes

Le 03/11/22

Signature :



⁶Un hibernaculum est un élément composé de branches et/ou de pierre dans le but de constituer un habitat de refuge pour la petite faune.



Annexe 3

Dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées pour les projets de déplacement de haies

Annexe 3.1 : Aide au remplissage du formulaire cerfa n°13 614*01 portant sur les demandes de dérogation pour la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées

Ce formulaire Cerfa ci-après est à joindre à toute demande de déplacement d'une haie. Le présent document vise à vous apporter une aide pour le compléter.

- A. Votre identité :** Veuillez renseigner les informations demandées (nom, prénom, adresse...).
- B. Quels sont les sites de reproduction et les aires de repos détruits, altérés ou dégradés :** Pour cette partie, vous pouvez utilement mentionner un renvoi vers les pages 7 et 8 de votre dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées.
- C. Quelle est la finalité de la destruction, de l'altération ou de la dégradation :** Veuillez cocher la case « Motif d'intérêt public majeur » et utilement mentionner un renvoi vers la deuxième page de votre dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées.
- D. Quelles sont la nature et les modalités de destruction, d'altération ou de dégradation :** Veuillez cocher la case « Destruction » et préciser qu'il s'agit de la suppression d'une haie.
- E. Quelle est la qualification des personnes encadrant les opérations :** Veuillez préciser si vous bénéficiez de l'appui d'une personne compétente en écologie pour réaliser ce projet.
- F. Quelle est la période ou la date de destruction, d'altération ou de dégradation :** Veuillez préciser à quelle période la haie sera coupée et arrachée.
- G. Quels sont les lieux de destruction, d'altération ou de dégradation :** Veuillez renseigner les informations demandées (région, département, commune).
- H. En accompagnement de la destruction, de l'altération ou de la dégradation, quelles sont les mesures prévues pour le maintien des espèces concernées dans un état de conservation favorable :** Pour cette partie vous pouvez utilement formuler un renvoi vers les pages 10 à 12 de votre dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées.
- I. Comment sera établi le compte-rendu de l'opération :** Pour cette partie vous pouvez utilement formuler un renvoi vers le page 12 de votre dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées.

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : *GARL DES FOSSES NATHON*

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : *DETREE Schastien*

Adresse : *N° 23 Rue de Vervins*

Commune : *AUTREPES*

Code postal : *02580*

Nature des activités : *agriculture*

Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DETRUIITS, ALTERES OU DEGRADEES

ESPECE ANIMALE CONCERNEE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
<i>B1 Herisson d'Europe</i>	<i>A voir dossier simplifié</i>
<i>B2 Triton crêté</i>	
<i>B3</i>	
<i>B4</i>	
<i>B5</i>	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITE DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : *Déplacement d'une haie et replantation d'un linéaire*

.....

.....

.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITES DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION *

Destruction Préciser : ARRACHAGE 6.5 m de haie

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPERATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Préciser la période : Nov. à Janvier 2022-2023
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Régions administratives :

Départements :

Cantons :

Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :
Replantation sur la même parcelle

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : /

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilan de l'action photo

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Autreps
le 03/11/22
Votre signature 

Annexe 3

Dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées pour les projets de déplacement de haies

Annexe 3.2 : Aide au remplissage du formulaire cerfa n°13 616*01 portant sur la capture ou l'enlèvement, la destruction, la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées

Ce formulaire Cerfa ci-après est à joindre à toute demande de déplacement d'une haie. Le présent document vise à vous apporter une aide pour le compléter.

- A. Votre identité :** Veuillez renseigner les informations demandées (nom, prénom, adresse...).
- B. Quels sont les sites de reproduction et les aires de repos détruits, altérés ou dégradés :** Pour cette partie, il est nécessaire de retranscrire les espèces de reptiles, d'amphibiens, d'insectes et de mammifères terrestres que vous avez cochés dans la liste figurant aux pages 7 et 8 de votre dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées.
- C. Quelle est la finalité de la destruction, de l'altération ou de la dégradation :** Veuillez cocher la case « Motif d'intérêt public majeur » et utilement mentionner un renvoi vers la deuxième page de votre dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées.
- D. Quelles sont la nature et les modalités de destruction, d'altération ou de dégradation :** Veuillez cocher les cases « Destruction des animaux » et « Autres moyens de destruction » (D2) et préciser qu'il s'agit de la suppression d'une haie, ce qui peut conduire à la destruction d'individus de ces espèces peu mobiles.
- E. Quelle est la qualification des personnes encadrant les opérations :** Veuillez préciser si vous bénéficiez de l'appui d'une personne compétente en écologie pour réaliser ce projet.
- F. Quelle est la période ou la date de destruction, d'altération ou de dégradation :** Veuillez préciser à quelle période la haie sera coupée et arrachée.
- G. Quels sont les lieux de destruction, d'altération ou de dégradation :** Veuillez renseigner les informations demandées (région, département, commune).
- H. En accompagnement de la destruction, de l'altération ou de la dégradation, quelles sont les mesures prévues pour le maintien des espèces concernées dans un état de conservation favorable :** Pour cette partie vous pouvez utilement formuler un renvoi vers les pages 10 à 12 de votre dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées.
- I. Comment sera établi le compte-rendu de l'opération :** Pour cette partie vous pouvez utilement formuler un renvoi vers le page 12 de votre dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées.



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
 * cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :	ou Dénomination (pour les personnes morales) : <u>CARL DES ROSSES MATHON</u>
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	<u>DEPRE Sébastien</u>
Adresse : N° <u>23</u> Rue <u>de VERVINS</u>	Commune <u>AUBRESS</u>
Code postal <u>02580</u>	Nature des activités : <u>agriculteur</u>
Qualification :	

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <u>herisson d'Europe</u>		<u>à voir dossier simplifié</u>
B2 <u>Taillon Casté</u>		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrie	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détenion en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : <u>déplacement d'une haie et replantation d'un bosquet</u>			
Suite sur papier libre			

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION	
(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)	
DI. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *	
Capture définitive	<input type="checkbox"/> Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire	<input type="checkbox"/> avec relâcher sur place <input type="checkbox"/> avec relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :	

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec époussette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser : Arrachage de Raie

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Nov - Janvier 2022 - 2023

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Normandie, France

Départements : AISNE

Cantons : LA CAELLE

Communes : AUTREPPES

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : voir dossier simplifié

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilan de l'action et photos


Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Autrepes

le 03/11/22

Signature 



Annexe 3

Dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées pour les projets de déplacement de haies

Annexe 3.3 : Aide au remplissage du formulaire cerfa n°13 617*01 portant sur la coupe, l'arrachage, la cueillette et l'enlèvement de spécimens d'espèces végétales protégées

Ce formulaire Cerfa ci-après est à joindre à toute demande de déplacement d'une haie impactant au moins une espèce végétale. Le présent document vise à vous apporter une aide pour le compléter.

- A. Votre identité :** Veuillez renseigner les informations demandées (nom, prénom, adresse...).
- B. Quels sont les spécimens concernés par l'opération :** Pour cette partie, il est nécessaire de retranscrire les espèces végétales que vous avez cochées dans la liste figurant aux pages 7 et 8 de votre dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées.
- C. Quelle est la finalité de l'opération :** Veuillez cocher la case « Motif d'intérêt public majeur » et utilement mentionner un renvoi vers la deuxième page de votre dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées.
- D. Quelle est la période ou la date de l'opération :** Veuillez préciser à quelle période la haie sera coupée et arrachée.
- E. Quelles sont les conditions de réalisations de l'opération :** Pour cette partie vous pouvez utilement formuler un renvoi vers les pages 10 à 12 de votre dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées.
- F. Quelle est la qualification des personnes encadrant les opérations :** Veuillez préciser si vous bénéficiez de l'appui d'une personne compétente en écologie pour réaliser ce projet.
- G. Quels sont les lieux de l'opération :** Veuillez renseigner les informations demandées (région, département, commune).
- H. En accompagnement de l'opération, quelles sont les mesures prévues pour le maintien des espèces concernées dans un état de conservation favorable :** Pour cette partie vous pouvez utilement formuler un renvoi vers les pages 10 à 12 de votre dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées.
- I. Comment sera établi le compte-rendu de l'opération :** Pour cette partie vous pouvez utilement formuler un renvoi vers le page 12 de votre dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées.

Françoise GION

De: Jean-Christophe HAUGUEL <jc.hauguel@cbnbl.org>
Envoyé: mardi 2 août 2022 09:01
À: Françoise GION
Objet: RE: Dossier simplifié pour les projets de déplacements de haies Fosses Mathons

Bonjour,

Pour ce dossier la présence potentielle de Nivéole est assez improbable. La prescription d'un inventaire complémentaire n'est pas nécessaire.

La compensation liée au déplacement de la haie paraît adaptée et justement proportionnée.

Bien cordialement



Jean-Christophe HAUGUEL

Directeur adjoint

07.85.85.15.96

Conservatoire botanique national de Bailleul - Antenne Picardie

Centre Oasis - Bâtiment Les Pins - 80 044 Amiens cedex

www.cbnbl.org



De : Françoise GION [mailto:f.gion@3a-thierache.fr]

Envoyé : lundi 1 août 2022 11:31

À : Jean-Christophe HAUGUEL <jc.hauguel@cbnbl.org>

Objet : TR: Dossier simplifié pour les projets de déplacements de haies Fosses Mathons

Importance : Haute

Bonjour,

Je suis en train de préparer deux demandes de déplacement au niveau de terre :

Pour EARL LES FOSSES MATHONS à Autrepes : suite à l'autorisation de remise en terre : arrachage 65 m haie basse taillée – plantation 95 m, le long de la route en complément du maillage existant – plan Scan et photos

Merci d'avance,

Je finirais leur demande à mon retour de congé fin aoute

Une bonne journée

Françoise GION
ATELIER AGRICULTURE AVESNOIS-THIERACHE
43 RUE DU GENERAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE
Tél : 03 23 97 17 16

